



CARTON LABEL

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

PROSPER^{MC} FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

AGRICOLE

GARANTIE:

Clothianidine.....120 g/L
Carbathiine..... 56 g/L
Thirame.....120 g/L
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

PROTÉGER DU GEL

PROSPER^{MC} est une marque de commerce de Bayer CropScience



CONTAINER LABEL

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

PROSPER™ FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

AGRICOLE

GARANTIE:

Clothianidine..... 120 g/L
Carbathiine..... 56 g/L
Thirame..... 120 g/L
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Urgence 24 heures - Téléphone : 1-800-334-7577
RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

PROTÉGER DU GEL

PROSPER^{MC} est une marque de commerce de Bayer CropScience

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Peut irriter les yeux.

Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL ou les semences traitées avec ce produit. Tous les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un demi-masque respiratoire à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

En raison du risque d'effets secondaires incommodes, on doit éviter la consommation d'alcool 24 heures avant et après la manipulation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou des semences traitées.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé.

NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à une température supérieure à 35°C.

L'entreposage de l'insecticide-fongicide PROSPER FL à basse température est déconseillé.

ÉLIMINATION:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT):

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de

rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences.

Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

ATTENTION : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter le patient selon les symptômes. En cas de réaction avec l'alcool, traiter comme pour une réaction au disulfirame-alcool.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



****BOOKLET****

GROUPE	4	7	M	FONGICIDE
GROUPE		4		INSECTICIDE

PROSPER™ FL

Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences

Suspension

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique pour le traitement des semences de canola et de colza contre l'altise des crucifères. Il sert également à éradiquer la pourriture des semences, la fonte et la brûlure des semis ainsi que les pourritures des racines en début de saison causées par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia*, *Fusarium* et *Alternaria*, dans le canola et le colza. Élimine également le champignon responsable de la maladie de la jambe noire sur les semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination. Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Pas de transfert de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL à l'air libre.

AGRICOLE

GARANTIE :

Clothianidine.....120 g/L
Carbathiine..... 56 g/L
Thirame.....120 g/L
Métalaxyl..... 4 g/L

NO D'HOMOLOGATION 27564 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

CONTENU NET : 56,8 L, 10 L, 100 L, 1000 L et 15 000 L (citerne de vrac)

URGENCE 24 HEURES - TÉLÉPHONE : 1-800-334-7577
RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

PROTÉGER DU GEL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

PROSPER FL est un produit insecticide et fongicide systémique destiné au traitement des semences. L'insecticide qu'il contient, la clothianidine, combat l'altise des crucifères sur les semences et les plantules de canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et de colza.

L'insecticide-fongicide PROSPER FL contient les fongicides carbathiine, thirame et métalaxyl. Ces fongicides servent, pour le canola (dont les espèces *Brassica napus* et *Brassica rapa*) et le colza, à la lutte contre le complexe des maladies des plantules (pourriture des semences, fonte et brûlure des semis et pourriture des racines en début de saison) causé par les champignons *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium* et par les champignons *Alternaria* se trouvant sur les semences. Élimine également la jambe noire provenant des semences. Uniquement recommandé pour la protection des semences et des plantules en germination.

MODE D'EMPLOI :

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre. Ne pas appliquer sur les bâtiments agricoles ni utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences, lors des semis ou immédiatement avant le semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil commercial destiné au traitement de semences avec un produit liquide ou une bouillie. Mélanger à fond avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant en une seule fois.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes en feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.

APPLICATION DE L'INSECTICIDE-FONGICIDE PROSPER FL (POUR LE CANOLA ET LE COLZA) :

L'insecticide-fongicide PROSPER FL peut être appliqué au taux de 1 250 ou 1 667 mL par 100 kg de semences. La dose la moins élevée peut être utilisée lorsque les populations d'altises sont faibles à modérées. Pour un degré d'éradication supérieur lorsque les populations d'altises sont modérées, utiliser la dose de 1 667 mL par 100 kg de semences. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL.

Dose d'application de Prosper FL par 100 kg de semences	Clothianidine appliquée
1 250 mL	150 g
1 667 mL	200 g

INSTRUCTIONS CONCERNANT LE MÉLANGE EN CUVE DE L'INSECTICIDE-FONGICIDE PROSPER FL AVEC L'INSECTICIDE PONCHO 600 FS (POUR LE CANOLA SEULEMENT) :

Pour obtenir la dose élevée d'insecticide (400 g de m.a. /100 kg de semences) nécessaire à une éradication prolongée des altises durant la saison, et dans les régions où elles abondent, on peut mélanger l'insecticide-fongicide PROSPER FL avec l'insecticide PONCHO 600 FS en suivant les directives du tableau ci-après. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d. une application dans le sillon ou foliaire) à la suite d'un épandage de la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL et de l'insecticide pour le traitement des semences PONCHO 600 FS.

Semences de canola	Insecticide-fongicide PROSPER FL	Insecticide Poncho FS 600
100 kg	1 250 mL	417 mL

Lors du mélange en cuve, n'utiliser que de l'équipement doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Au moment d'ajouter les rinçures provenant du triple rinçage du contenant à éliminer, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 %. Consulter la section sur le triple rinçage pour obtenir les instructions relatives aux rinçures.

Lors du mélange en cuve de l'insecticide-fongicide PROSPER FL et de l'insecticide PONCHO 600 FS, on peut verser l'un ou l'autre produit en premier. Si on ajoute l'eau de rinçage du contenant, le faire uniquement après avoir bien mélangé l'insecticide-fongicide PROSPER FL et l'insecticide PONCHO 600 FS. L'insecticide-fongicide PROSPER FL et l'insecticide PONCHO 600 FS sont également compatibles avec les systèmes de traitements subséquents, dans lesquels les produits sont appliqués de façon séquentielle, dans des appareils de traitement en continu ou par lots. Avant et durant l'application, l'insecticide-fongicide PROSPER FL doit être **AGITÉ À FOND** pour garantir le mélange uniforme du produit. En raison de la viscosité du produit, maintenir une température supérieure à 10°C avant et pendant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directement sur le contenant du produit.

ATTENTION : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola de l'insecticide pour le traitement des semences PROSPER FL n'influera pas négativement sur la germination.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot.

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide-fongicide PROSPER FL contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 4, 7 et M. Toute population d'insectes ou de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide-fongicide PROSPER FL et à un autre insecticide du Groupe 4 ou à d'autres fongicides des Groupes 4, 7 et M. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces insecticides et fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides et aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou les autres insecticides du Groupe 4 et les autres fongicides des Groupes 4, 7 et M en alternance avec des insecticides et fongicides de groupes différents, capables d'éradiquer les mêmes insectes et organismes pathogènes.
- Les fongicides et insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers relatifs à l'utilisation des pesticides et à la rotation des cultures et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations fongiques ou d'insectes traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité.

ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Peut irriter les yeux.

Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler la suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences PROSPER FL ou les semences traitées avec ce produit. Tous les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture ou d'empilage des sacs de semences traitées doivent porter des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque de protection et un dispositif de protection respiratoire (p. ex., un demi-masque respiratoire à cartouche filtrante ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE). NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Éviter de respirer les vapeurs.

En raison du risque d'effets secondaires incommodes, on doit éviter la consommation d'alcool 24 heures avant et après la manipulation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL ou des semences traitées.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. NE PAS utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale les plants et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées à l'insecticide-fongicide PROSPER FL. Le colza cultivé et récolté à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL ne peut servir qu'à un usage industriel; il ne peut entrer dans la fabrication d'huile alimentaire ou de tout autre aliment destiné aux humains ou aux animaux.
3. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant:

- Ces semences ont été traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL pour le traitement des semences, qui contient de la clothianidine, de la carbathiine, du thirame et du métalaxyl. Ne pas utiliser pour la préparation d'aliments ou d'huile destinés à l'alimentation humaine ou animale. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale ni dans la fabrication d'huile.

- NE PAS utiliser les plants et les semences de colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec l'insecticide-fongicide PROSPER FL pour l'alimentation humaine ou animale.
- Ce produit agrochimique présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'insecticide-fongicide PROSPER FL dans les endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Ce produit est toxique pour les oiseaux et mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- Restrictions concernant la rotation des cultures – Le maïs et le canola peuvent être ressemés à tout moment. Un délai d'une année est toutefois requis avant de resemer des légumes en feuilles, des légumes-racines et des tubercules. Un délai de 30 jours est requis avant de resemer des céréales, des graminées, des plantes autres que des graminées mais destinées à l'alimentation animale, ainsi que du soja et des haricots secs.
- Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, et un masque antipoussières ou un respirateur approprié pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences.

L'utilisation de ce pesticide peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé.

NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposer l'insecticide-fongicide PROSPER FL à une température supérieure à 35°C.

L'entreposage de l'insecticide-fongicide PROSPER FL à basse température est déconseillé.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ».

Appliquer strictement avec de l'équipement commercial de traitement des semences doté d'un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume de rinçat équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser le rinçat dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçat équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que le rinçat soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences.

Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination des contenants).

ATTENTION : Ne pas diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide-fongicide PROSPER FL au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter le patient selon les symptômes. En cas de réaction avec l'alcool, traiter comme pour une réaction au disulfirame-alcool.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PROSPER^{MC} et PONCHO^{MC} sont des marques de commerce de Bayer CropScience

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))